



DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026

# Webinaire acteurs économiques

## Compte-rendu

**Date :** le mercredi 12 novembre 2025 de 12h à 13h10

**Lieu :** en ligne, par visio-conférence sur Zoom

**Nombre de participants :** 12 participants (acteurs économiques du territoire)

### Les représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Jean-Pierre Girard, Conseiller régional en charge du projet de liaison Crémieu-Lyon par Meyzieu
- Gautier Rouhet, Directeur Adjoint des projets d'infrastructure de mobilité
- Franck Gimenez, Chef de projet
- Coline Grégoire, Référente concertation

### Le garant de la concertation

- Denis Cuvillier, Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

### Les organismes représentés en séance

- CCI de Région Auvergne-Rhône-Alpes
- CCI Nord Isère
- CCI Lyon Métropole
- Office Tourisme Balcons du Dauphiné
- Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA)
- MEDEF Lyon-Rhône
- MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes
- SOCARA - Leclerc
- Aéroport Lyon-Saint-Exupéry

### La modératrice

- Aurélie Picque, PARIMAGE

*Le diaporama présenté lors du webinaire est accessible sur l'espace numérique du projet, rubrique « médiathèque ».*

**DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026**

## Introduction

**Aurélie Picque, modératrice**, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants. Elle informe le public que la réunion est enregistrée à des fins uniquement de compte-rendu. Elle rappelle que l'objectif du webinaire est de présenter le projet et d'en partager les grands principes avec les acteurs économiques locaux et régionaux ainsi que les modalités de la concertation qui démarre ce jour. Elle présente ensuite les intervenants et expose le déroulé du webinaire.

**Jean-Pierre Girard, conseiller régional en charge du projet de liaison**, salue à son tour les participants et souligne que ce projet constitue un enjeu majeur pour les mobilités décarbonées du territoire. Il rappelle que la Région est mobilisée, depuis 2020, et accompagnée de partenaires, pour proposer une solution concrète et durable aux besoins de déplacements. Le projet, fortement attendu par le territoire, s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale des mobilités positives « CAP sur 2035 », qui vise à développer des transports plus propres, plus accessibles et mieux intégrés. Il précise que la liaison Crémieu – Lyon constituerait un maillon essentiel du futur Service Express Régional Métropolitain (SERM) lyonnais. Il rappelle ensuite que la réunion de ce jour marque le lancement de la concertation préalable, une démarche volontaire de la Région, conduite sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), afin de garantir un dialogue ouvert, transparent et constructif. Enfin, Jean-Pierre Girard insiste sur la volonté de la Région de faire progresser le projet grâce aux remarques, aux suggestions et aux contributions des participants. Il conclut avec le souhait d'un échange riche et direct avec le monde économique, acteurs essentiels à la réussite du projet.

**Denis Cuvillier, garant désigné par CNDP**, rappelle d'abord que cette concertation relève d'une démarche volontaire de la Région, qui a choisi de la placer sous l'égide de la CNDP. Il précise que sa mission couvre l'ensemble du processus, depuis la préparation jusqu'à la clôture de la concertation. Il rappelle ensuite le statut de la CNDP, un organisme indépendant, non rattaché à un ministère et neutre vis-à-vis du projet et du maître d'ouvrage. Par conséquent, il précise que son rapport final – qu'il devra remettre dans le mois suivant la clôture de la concertation – ne portera aucun jugement sur le fond du projet. Il ajoute que le travail s'effectue en toute transparence,



**DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026**

les échanges avec l'équipe projet étant consignés dans des notes annexées au bilan final.

Il insiste ensuite sur l'importance de l'argumentation dans une concertation, distincte d'un référendum. Il invite donc les participants à exprimer leurs positions en exposant les conditions ou arguments qui motivent leur avis, qu'il soit favorable ou défavorable. Il rappelle également deux principes fondamentaux de la CNDP : l'égalité de traitement de toutes les contributions et l'inclusion de tous les publics. À ce titre, la concertation prévoit des dispositifs spécifiques pour différents groupes, comme les associations, le monde économique ou les personnes en situation de handicap.

Il rappelle enfin que le Code de l'environnement prévoit deux temps obligatoires de participation du public : la participation « amont », éventuellement confiée à la CNDP - ce qui est le cas pour le projet de liaison Crémieu – Lyon, puis, en cas de poursuite du projet, une enquête publique constituant la participation « aval », conduite sous l'autorité du tribunal administratif.

## Première partie – Présentation du projet

- **Le projet** est présenté par la Région sur la base de la [vidéo de présentation du projet](#) et du [diaporama](#).
- **La concertation** est présentée par la Région sur la base du [diaporama](#). Le gabarit des cahiers d'acteurs évoqué en séance est accessible sur l'espace numérique du projet, [rubrique « cahiers d'acteurs »](#).

DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026

## Deuxième partie – Temps d'échange

### Principales thématiques abordées

- Articulations et impacts avec les autres réseaux (Rhônexpress, trams, cars...)
- Amplitude horaire et tarification
- Stations et accès

- Un représentant de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry souligne la qualité et la clarté de la présentation du projet. Il rappelle que la ligne Rhônexpress, emprunte déjà la même infrastructure que le tramway T3 entre Meyzieu et Lyon, et souhaite savoir si le projet aura un impact sur la desserte de l'aéroport. Il interroge la Région sur l'existence d'études à ce sujet. Il exprime également le souhait que la qualité de service du Rhônexpress, ne soit pas dégradée et propose de participer aux réflexions prospectives relatives à ce corridor de transport.
- Une représentante de SOCARA-Leclerc explique qu'elle représente plusieurs entreprises situées notamment à Villette d'Anthon et à Pusignan. Elle considère la nouvelle desserte comme une véritable opportunité pour le territoire et pour les entreprises locales. Elle remercie la Région d'associer les acteurs économiques au projet, et insiste sur l'importance de prendre en compte les besoins spécifiques des entreprises dans le dimensionnement des flux et des horaires. Elle souligne que de nombreuses entreprises industrielles fonctionnent en horaires décalés par rapport aux services tertiaires (prises de poste très tôt, changements d'équipe à 12h, 13h ou 19h, et fins de journée tardives). Adapter l'amplitude horaire des transports à ces rythmes permettrait, selon elle, de réduire considérablement le nombre de trajets en voiture. Elle ajoute qu'un simple ajout d'horaire de bus ou de tram peut générer jusqu'à 200 trajets en voiture en moins par jour, d'où l'importance de consulter systématiquement les entreprises lors de la définition des horaires.

La Région, répond qu'elle travaille en lien étroit avec SYTRAL Mobilités, Autorité Organisatrice des Mobilités sur le Rhône, le Rhônexpress notamment. Elle précise que le projet n'impacte pas cette ligne, ni sa fréquence ni son temps de trajet. Il n'y aura

**DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026**

donc pas d'impact sur la desserte de l'aéroport lié au projet. Des études complémentaires continueront à être menées s'agissant des modalités d'exploitation de l'infrastructure commune entre Meyzieu et Lyon. Concernant les horaires évoqués par la représentante de SOCARA-Leclerc, la Région indique que la future offre de transport collectif serait dotée d'une amplitude horaire large, de 4h30 à minuit, sans circulation nocturne afin de préserver la qualité de vie des riverains et limiter les coûts d'exploitation.

La Région ajoute qu'elle est preneuse des données de flux évoquées par la représentante de SOCARA-Leclerc pour alimenter la suite des études.

- [Un représentant de la Chambre régionale de commerce](#) remercie les intervenants et exprime la satisfaction du monde économique face à l'émergence de nouvelles offres de transport plus durables. Il souligne que les entreprises du territoire sont favorables au projet et qu'elles y voient une réelle opportunité d'améliorer l'attractivité et le recrutement, aujourd'hui limités par les difficultés de mobilité. Il pose deux questions : la première concerne la localisation des futures stations, jugée déterminante pour rendre le nouveau transport attractif. Il souhaite savoir si la localisation des six stations prévues est déjà précisément arrêtée ou si des études complémentaires sont encore en cours, auquel cas il propose d'associer les entreprises à la réflexion. La seconde question porte sur la tarification car, selon lui, les salariés n'ont pas la même appétence pour les transports en commun selon le prix du billet.

**La Région** précise que la localisation des stations a fait l'objet de 25 années d'études et de discussions avec les acteurs locaux, le dernier échange datant de cet été. Sans être gravés dans le marbre à ce jour, leur nombre et leur positionnement visent à capter un maximum de personnes en mobilité active (marche, vélo) dans les centralités, et en voitures et cars depuis et vers les alentours, via des routes structurantes, tout en garantissant une efficacité de desserte permettant de rejoindre Lyon en moins d'une heure. Il est ajouté que la Région reste ouverte aux suggestions pour améliorer ce maillage.

Concernant la tarification, il est rappelé que la future liaison ferait partie du maillon Est du projet de SERM lyonnais et que la question du tarif reste à construire dans ce cadre afin de proposer une tarification adaptée aux usages locaux, aux flux entre bassins, et à la fluidité entre différents réseaux et modes de transport.

**DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026**

- Un représentant de l'Aéroport Lyon-Saint-Exupéry souligne que la zone aéroportuaire connaît elle aussi des difficultés de recrutement en lien avec les problématiques de mobilité des salariés. Il attire l'attention sur l'importance de maintenir et renforcer la ligne de bus TCL n°47, qui dessert actuellement l'aéroport, et demande que cette ligne soit pleinement prise en considération le moment venu dans la réorganisation du réseau secondaire.
- Une représentante de la SOCARA-Leclerc ajoute qu'elle souhaite que les nouvelles offres de transport ne se fassent pas au détriment des dessertes existantes. Elle explique que, récemment, certains ajustements ont conduit à la suppression d'horaires de bus utilisés par les salariés, et insiste sur la nécessité de préserver les connexions actuelles (retour d'expérience partagé suite à l'adaptation par SYTRAL Mobilités de la ligne de bus TCL n°47 lors du lancement de la ligne C200 vers l'aéroport).

**La Région** confirme que l'articulation avec la ligne de bus TCL n°47 est bien intégrée dans le projet. La Région travaille avec l'ensemble des Autorités Organisatrices compétentes en matière de mobilités afin d'assurer la cohérence entre les différents réseaux et de répondre aux problématiques de mobilité et de recrutement sur le territoire.

**DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026**

## Conclusion

**Denis Cuvillier, garant de la concertation désigné par la CNDP,** rappelle son attachement au principe d'inclusion dans la concertation. Il souligne que celle-ci doit s'adresser non seulement au grand public, mais aussi à l'ensemble des publics spécifiques concernés (acteurs économiques, associations) afin de garantir une participation la plus large possible. Il considère que ce webinaire va dans ce sens et en est satisfait. Il indique avoir pris bonne note de la question autour de la localisation des stations.

**Jean-Pierre Girard, conseiller régional en charge du projet de liaison,** remercie le public pour sa participation active. Il salue la richesse et la densité des échanges, qu'il juge instructifs et en continuité avec le travail partenarial engagé en amont de la concertation. Il insiste sur l'importance de poursuivre les contributions tout au long de la période de concertation, celles-ci constituant un apport essentiel pour nourrir les études et orienter la décision finale relative au projet.